

(729.4)
261.7

~~22/2/66~~

AUTOUR DE L'ACCORD ENTRE LE SAINT-SIEGE ET LE GOUVERNEMENT HAÏTIEN

Le "télédiol" (radio parlée) a couru bon train récemment en Haïti. De bouche en bouche, on transmettait la nouvelle, on citait des noms, on transformait, on déformait: tout le monde en ville ~~parlait~~ parlait de l'arrivée des diplomates du Vatican et des futurs évêques, dont on étalait le curriculum vitae. Commentaires hâtifs, réactions vives et souvent réprimées, prophéties... Tout ceci s'attachait davantage aux personnes, et l'on ne s'efforçait guère d'analyser le fait dans sa nudité explosive. Les réactions vraies, plus intérieures et sensées, devraient venir plus tard, lorsque deux prêtres haïtiens jugèrent bon ~~de~~ d'imprimer dans les colonnes du Nouvelliste des articles dythirambiques à la gloire du président champion du clergé local... Les yeux se désillèrent alors, et l'on vit que les projets, les châteaux en Espagne concernant le futur renouveau de l'Eglise n'étaient pas si simples!

Cet article ne se veut guère une prise de position, une sorte de manifeste politique et claironnant. Les chrétiens qui l'ont pensé et rédigé ensemble ne se sentent nullement habilités à juger l'activité diplomatique du Saint-Siège, à condamner des personnes, à jouer les prophètes de l'avenir. Bien au contraire... Nous connaissons les limites d'un jugement porté de l'extérieur, qui ne se base pas sur tous les documents et ne connaît pas toutes les tractations secrètes; voici pourquoi délibérément nous voulons ne pas considérer les personnes de nos futurs évêques, au égard au mouvement de foi qui nous porte à respecter en eux les successeurs des apôtres et à leur vouer une obéissance filiale. Cependant nous voudrions faire état, devant le fait nu et brutal d'un accord entre l'Eglise et un gouvernement dictatorial, de notre malaise profond de chrétiens révolutionnaires. Nous voudrions surtout analyser et dénoncer, à la suite d'une réflexion commune dans la prière et l'humilité confiante, ce qui nous semble être un compromis bâtard.

LES INTENTIONS DU VATICAN

"Nous espérons, disait le pape Paul VI le 24 juin 1966, que, dans un désir réciproque sincère de redonner au pays la paix et la sérénité religieuses, les diverses questions pendantes pourront trouver dès que possible une solution satisfaisante, et que l'Eglise pourra reprendre avec une vigueur renouvelée son activité propre et contribuer toujours plus largement au bien-être et à la prospérité de cette nation"(1). Les intentions du pape sont ici clairement signifiées. Il est évident que l'accord signé entre le Vatican et le gouvernement haïtien n'est pas en soi un appui de l'Eglise à la politique gouvernementale. Il est un compromis pour rétablir la "sérénité religieuse" et permettre à l'Eglise de reprendre avec vigueur son "activité propre". La contribution "au bien-être et à la prospérité" d'Haïti ne stipule en rien un appui incondi-tionnel à la politique duvaliériste et laisse un champ libre aux activités des futurs évêques s'il s'avère aux yeux de ces derniers que cette politique compromet "le bien-être la prospérité de la nation".

(1) - Rapport du 24 juin 1966 aux cardinaux. Cf. Informations Catholiques Internationales, no 268. Voir le no ICI 271, pour les termes de l'accord.

En recherchant ainsi les voies d'un compromis, le Saint-Siège était avant tout soucieux de répondre à une attente du peuple chrétien désarmé devant le désarroi d'une Eglise systématiquement persécutée et déchirée par les menées politiques des hommes au pouvoir (2). Le Saint-Siège a longtemps hésité, à n'en pas douter, à établir ainsi les voies d'un dialogue avec un gouvernement qu'il savait oppresseur des libertés fondamentales, de la liberté religieuse en particulier. Il suffit de rappeler pour cela la position au départ attentiste du Vatican, l'excommunication de facto qui pesait sur la personne de Duvalier, le refus après l'expulsion de Mgr Poirier, de Mgr Augustin, de Mgr Robert, de mettre en place une hiérarchie. Cette attitude du Saint-Siège s'est maintenue malgré certaines compromissions de l'Eglise d'Haïti (silence de la hiérarchie locale, Te Deum chanté à l'occasion de la présidence à vie du Dr Duvalier, etc.) en la personne du nonce apostolique et de certains prêtres soutenant ouvertement le régime. Les relations diplomatiques entre le Vatican et le gouvernement haïtien furent quasi interrompues, puisque le Vatican avait rappelé de Port-au-Prince son nonce et Haïti son ambassadeur de Rome. Par ailleurs le témoignage de plusieurs prêtres en Haïti, dont certains ont subi l'exil ou la résidence surveillée, a confirmé ce refus d'un soutien de l'Eglise à la politique gouvernementale.

Cependant la fermeture du Grand Séminaire par le gouvernement était déjà un signe d'alerte. L'Eglise se trouvait frappée à sa source: le recrutement de son clergé. Des tractations furent entreprises surtout par Mgr Cousineau, évêque du Cap, jusqu'à la réouverture du Séminaire.

Le problème de l'absence de direction et d'organisation devait bientôt s'avérer très grave. Les diocèses des Gonaïves et l'archidiocèse de Port-au-Prince, livrés et abandonnés à eux-mêmes, sans directives précises, offraient une situation de désordre et de chaos, de plus en plus angoissante. L'institution d'une Commission Episcopale Nationale de Liturgie, chargée du renouveau liturgique et de la traduction des textes du rituel en créole, n'empêchait pas un prêtre des Gonaïves de publier et de diffuser sa propre traduction de l'ordinaire de la messe, malgré la parution des cahiers du rituel Kréol de la dite Commission. Chacun en fait faisait ce qui lui semblait convenable. Le mouvement liturgique et catéchétique, malgré l'effort et le dynamisme des jeunes prêtres qui le dirigent, se trouvait dès lors sans cesse compromis. La situation du diocèse des Gonaïves surtout s'avérait catastrophique: tragique absence de prêtres, ministère épuisant, etc. Le peuple chrétien avait l'impression d'être livré à lui-même et réclamait avec soif une solution du conflit.

La mort subite de l'évêque des Cayes, Mgr Collignon, l'âge avancé des autres évêques, ont dû être déterminants; il y avait risque de voir l'Eglise entière sombrer dans l'inorganisation et le chaos. Tout ceci a sans doute provoqué le Vatican à rechercher un compromis "à l'amiable" pour répondre au désarroi d'un laïcat et d'un clergé sans directives; l'Eglise pourrait ainsi travailler à l'élaboration d'une pastorale d'ensemble; le renouveau liturgique et catéchétique pourrait trouver un souffle nouveau; l'Eglise n'avait pas à attendre des temps politiques meilleurs pour entreprendre ou poursuivre l'évangélisation du peuple haïtien.

(2) - Voir l'exposé de cette situation dans l'article de Luc Fouchard, "L'Eglise d'Haïti sous la dictature" in Frères du Monde, et *C100c informa*, CIF Reports, 15 avril 1966.

LES CONCESSIONS FAITES A L'EGLISE

Par ailleurs, l'Eglise réclamait du gouvernement haïtien, qui, selon les termes du concordat devait prendre une grande part dans la nomination des évêques, (3) des concessions qui lui paraissaient importantes. En fait, l'Eglise s'avérait incapable de résoudre les problèmes majeurs qui se posaient à elle dans le cadre de la crise actuelle: problème des relations Eglise-Etat, de l'intrusion de l'Etat dans les affaires d'Eglise et de l'Eglise dans les affaires de l'Etat (le gouvernement actuel n'a fait que cristalliser et concrétiser des tendances qui existaient depuis 1900); anachronisme d'un concordat que le Saint-Siège, malgré toutes les ambiguïtés d'une situation d'Eglise domestiquée et dépendante du pouvoir, se refuse à ~~denoncer~~ dénoncer et que le gouvernement haïtien ne dénoncera pas vu les avantages immenses qu'il en tire; crise d'un clergé étranger souvent inadapté à la réalité haïtienne, méconnaissant les problèmes graves qui pressent le peuple, ayant en grande partie soutenu les classes bourgeoises à divers moments de l'histoire.

Les concessions durement arrachées au gouvernement ne font pas le poids devant les humiliations infligées à l'Eglise depuis neuf ans, et surtout devant les autres avantages que Duvalier sut tirer, comme chacun le suppose, de la nomination d'évêques qu'il eut lui-même à proposer:

1) le lever du décret d'expulsion de Mgr Poirier et de Mgr Robert est purement formel: avec eux, une cinquantaine d'autres prêtres avaient été expulsés.

2) le retour de Mgr Augustin, évêque haïtien exilé il y a 6 ans, et l'élévation à l'épiscopat du P. Angénor, ancien régent de l'Archidiocèse mis en résidence surveillée, signifient simplement que le gouvernement fait et défait les choses dans l'Eglise: aux yeux du peuple, c'est une manifestation de sa force. Le gouvernement a toujours agi ainsi: il emprisonne certaines grandes personnalités de son régime, puis les libère, les élève à un plus haut poste et ils sont obligés de rester désormais dans la docilité.

3) on peut même se demander si la nomination de Mgr Angénor comme évêque des Cayes est une concession du gouvernement. ~~sa~~ résidence surveillée à Kenscoff.
Mis en

~~-----~~
(3) - Ce concordat, l'un des plus libéraux en faveur de l'Etat, donnerait même au président droit de regard sur les nominations des curés! Cf. le texte du Concordat:

"Art. 4.- Le Président d'Haïti jouira du privilège de nommer les Archevêques et les évêques, et si le Saint-Siège leur trouve les qualités requises par les saints canons, il leur donnera l'institution canonique."

"Art. 9.- Les Archevêques et les Evêques nommeront les curés et les vicaires des paroisses".

Et d'après la "Note additionnelle" ayant, sur accord bilatéral, la "même force obligatoire que cette convention": "Il est ~~est~~ également convenu que la nomination attribuée aux Archevêques et Evêques, des vicaires généraux et des curés, ne pourra porter que sur des personnes agréées par le Président d'Haïti".

Cf. dans l'article de Luc Fouchard, le paragraphe sur l'anachronisme des concordats, op. cit., p.

pour un sermon où il demandait au gouvernement le relâchement des prisonniers politiques, le P. Angénor avait été ensuite transféré à la paroisse de Dalmas d'où il réitérait de diverses manières sa fidélité au pouvoir établi...

CONSEQUENCES POLITIQUES DE L'ACCORD

Le gouvernement ne devait pas tarder d'ailleurs à exploiter ce compromis bâtarde. Il devait en faire aux yeux de plusieurs une sorte de victoire politique!

1) On se rendra compte qu'il n'était pas persécuteur de l'Eglise, mais champion de l'indigénisme et du clergé local. Pour la première fois dans l'histoire du pays depuis l'établissement d'un concordat en 1860, 5 haïtiens seront sacrés évêques; cette nomination, c'est l'oeuvre, l'initiative du gouvernement! Le sacre est présenté dans ses communiqués comme une fête nationale. D'ailleurs les termes du communiqué officiel paru dans Le Moniteur ne manquent pas de souligner cette générosité (!) de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise: "Considérant que le souci primordial du temporel est de promouvoir l'éducation religieuse du peuple haïtien par une collaboration sincère avec l'autorité spirituelle; considérant que l'accession à l'épiscopat de prélats indigènes est un signe de la maturité du clergé national appelé à travailler intensément au développement social et moral des masses urbaines et de l'arrière-pays..."(4)

Il n'en fallut pas plus à deux prêtres haïtiens bien connus pour claironner dans les journaux un hymne de louange et de remerciement au gouvernement. L'affaire fit grand bruit et l'on ne manqua pas de commenter cet alignement. Au point que l'un des prêtres dut en parler en chaire comme pour se disculper, ce qui ne fit qu'aggraver son cas.

2) Le gouvernement trouve désormais de l'assurance et de la stabilité; la "force politique" de l'Eglise, qu'il évalue au même titre que celle de l'Armée ou de la bourgeoisie, a été brisée et elle est obligée de revenir à ses côtés probablement dans la docilité. Les menées actuelles de l'aumônier du palais, connu pour son soutien ouvert à Duvalier, s'expliquent en ce sens.

3) Conformément à son opportunisme habituel, et étant donné la crise économique permanente du pays, le gouvernement aurait hâté la nomination des évêques sous la pression de financiers américains et canadiens qui réclament de la sécurité pour investir des capitaux dans le pays.

4) Dès lors, l'accord avec le Saint-Siège s'inscrit dans la ligne de la politique gouvernementale actuelle. Il contribuerait à faire croire à l'opinion internationale que le régime change et se libéralise; et à porter le peuple à oublier les crimes du gouvernement dont on souffre encore dans chaque famille et à le jeter dans l'euphorie. Par sa démagogie et l'ambiguïté apparente de ses actes politiques, le gouvernement espère encore une fois tromper l'opinion publique et le peuple haïtien sur ses visées réelles.

CONSEQUENCES IMMEDIATES ET LOINTAINES POUR L'EGLISE

Sans doute, il était difficile pour les diplomates du Vatican de déceler le jeu politique du gouvernement. Mais il nous semble que certaines consé-

(4) - [redacted] "Arrêté nommé..." (suit les noms des évêques), Le Moniteur, Journal officiel de la République, lundi 22 août 1966.

quences d'un tel accord pour la vie et le témoignage de l'Eglise d'Haïti ne devaient pas leur échapper. En effet:

1) L'Eglise, par un tel acte, s'enfonce délibérément dans le régime concordataire. Le protocole en effet réaffirme la volonté du gouvernement haïtien d'accorder "en conformité à l'article 1er du concordat du 28 mars 1860, toujours en vigueur, une protection spéciale à l'Eglise catholique et à tous ses ministres, et d'assurer la pleine liberté aux archevêques, évêques, vicaires généraux et ministres du culte, dans l'exercice de leur ministère pastoral, selon le même concordat, le droit canon et le concile Vatican II". (5) Notons d'abord l'ordre des références qui est révélateur: le concordat, le droit canon et Vatican II! Il est clair qu'un tel accord sanctionne un régime concordataire qui asservira toujours l'Eglise à l'Etat haïtien. (6) Non point que le Concordat en lui-même soit l'unique cause, ni même la plus importante, de cet asservissement. Mais, l'interprétation qu'en ont tiré l'Etat et l'Eglise en fait la justification et l'expression aux yeux du peuple d'une vassalité de fait.

La conscience protestataire d'une Eglise soucieuse, devant des faits criants d'injustice, d'incarner le prophétisme évangélique a grand risque d'être étouffée. La soi-disant "pleine liberté" accordée aux ministres de l'Eglise (#) vis-à-vis de l'Etat pour ses besoins financiers et ses oeuvres. Une telle dépendance, dans toute l'histoire d'Haïti, a toujours été utilisée par les chefs d'Etat à des fins politiques et a amené l'intrusion désastreuse de plusieurs évêques dans les affaires politiques. Il n'est que de se rappeler la campagne électorale qui précède la montée de Duvalier au pouvoir, et l'appui du bras séculier à la campagne anti-superstitieuse en 1940. Une Eglise aussi légaliste devrait ~~être~~ apprendre à ne pas ignorer que le "droit" sert souvent à appuyer des situations de violence et à les confirmer.

2) De fait, même si dans ses intentions réelles, elle ne voulait point accorder un appui au gouvernement de Duvalier, l'Eglise cautionne la pseudo-libéralisation du régime. Elle apporte une garantie aux affirmations de Duvalier. D'ailleurs, dans les concessions qu'elle ~~exige~~ a exigées, elle se montre une Eglise soucieuse davantage de ses institutions que de sa solidarité avec le peuple. Si un état d'euphorie est créé par cette nomination, l'angoisse du peuple n'est pas pour autant supprimée: les prisonniers politiques en masse

(5) - ICI no 271. Voir aussi le bulletin de l'Agence Kipa (Suisse).

(6) - Cf. le texte du Concordat:

"Art. 5.- Les Archevêques et les Evêques feront directement entre les mains du Président d'Haïti le serment suivant: (Je jure et promets à Dieu, sur les saints Evangiles, comme il convient à un Evêque, de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution d'Haïti, et de ne rien entreprendre ni directement, ni indirectement qui soit contraire aux droits et aux intérêts de la République).

"Les vicaires généraux, les curés et les vicaires des paroisses, ainsi que tous les autres membres de la Hiérarchie ecclésiastique, tous les chefs d'~~écoles~~ école ou d'institutions religieuses, prêteront avant d'exercer leur office, entre les mains de l'autorité civile désignée par le Président d'Haïti, le même serment que celui des Archevêques et des Evêques".

(#) ~~ne~~ ne saurait cacher la dépendance de cette Eglise vis-à-vis...⁷

sont toujours au Fort Dimanche ou ailleurs, et l'on sait que des assassinats se poursuivent dans les prisons. L'euphorie populaire est cette "ggité du désespoir" dont parlait Graham Greene.

En se mettant aux côtés d'un homme ruisselant du sang du peuple, l'Eglise ne joue-t-elle pas de fait le rôle de complice? Ne collabore-t-elle pas de fait à la stabilisation de ce régime essentiellement mauvais? Ne redevient-elle pas une "Eglise-en-soi" purement institutionnelle juxtaposée à un peuple souffrant? N'eut-il pas dès lors été préférable à l'Eglise d'accepter sa condition réelle qui est de respirer au rythme du peuple, c'est-à-dire en Haïti de souffrir jusqu'au bout avec le peuple enchaîné?

PERSPECTIVES

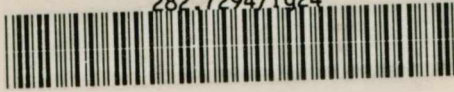
En posant ces douloureuses questions au terme de notre analyse, nous ne pensons nullement être conduits à une impasse pour l'avenir. Nous le regardons avec confiance, car le dernier mot revient à l'Episcopat qui vient d'être nommé. Il est possible que le nouvel Episcopat ne cherche pas à ménager la chèvre et le chou et refuse de se compromettre avec le gouvernement. Pour cela, il est nécessaire avant tout qu'il se comporte en Episcopat uni, et que s'établissent des relations suivies entre les divers évêques du pays. Ceci est nécessaire non seulement pour une pastorale d'ensemble, mais pour des positions efficaces vis-à-vis de l'Etat. Nous ne demandons nullement (loin de là!) que l'Eglise se fasse le champion d'une lutte révolutionnaire ~~■~~ contre Duvalier; mais nous pensons qu'elle devrait toujours témoigner prophétiquement de l'Evangile lorsque des exécutions violentes sont exercées contre des personnes, lorsque les libertés fondamentales sont systématiquement foulées aux pieds. Il faut précisément que l'Eglise cesse d'être une force politique, toujours convoitée par d'autres forces puissantes, afin que son témoignage porte.

Ce témoignage sera simplement celui d'une Eglise pauvre au service des pauvres. Il faut que d'une Eglise légaliste, "en soi", qui veille surtout à ses propres institutions et à sa vie interne, on puisse passer à une Eglise pour le peuple, collant à la vie du peuple et à ses souffrances. Cela nous sommes en droit et en devoir de l'attendre de nos évêques. Nous sommes en devoir de prier pour eux et de nous mettre humblement à leur service dans cette ligne. Car nous croyons profondément que le renouveau pastoral, liturgique, catéchétique qui s'est amorcé et qui se poursuit d'une manière plus organisée contribuera à mettre l'Eglise à l'écoute du peuple, à le rapprocher de ses manifestations sociales et culturelles, à ne faire qu'un avec lui pour que le peuple haïtien soit de plus en plus en profondeur une fraction vivante du peuple de Dieu.

Jacques André, Evelyne Béclair, Yves Dumas,
Louis Garbel et Alain Ramire.

EL COLEGIO DE MEXICO

282.7294/1924



3 905 0142282 6



0000